## ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉCOLES DE SCIENCE INFIRMIÈRE RÉGION ATLANTIQUETLANTIC REGION CANADIAN (ACÉSIRA)

Les membres de l'exécutif de l'ACÉSIRA cherchent des nominations pour ses deux types de nominations.

**MEMBRE À VIE** – Comprend les infirmières immatriculées et les infirmiers immatriculés qui sont des anciens membres de la Région à qui la Région, suite à la recommandation des membres du comité exécutif, octroie le statut de Membre à vie en reconnaissance de leur service distingué et leur aide précieuse à la Région. Les Membres à vie peuvent assister aux réunions mais ne possèdent aucun privilège de vote.

"Ancien" membre de la Région sous-tend:

- Un membre retraité d'une école de science infirmière et/ou
- Un membre d'une école de science infirmière qui travaillent présentement dans une autre Région et/ou
- Un membre d'une école de science infirmière qui était anciennement membre de l'ACÉSIRA

Service distingué et aide précieuse à la Région sous-tend :

- Avoir été membre de l'ACÉSIRA pour un minimum de cinq ans
- Avoir eu contribué à l'avancement de l'ACÉSIRA en participant à des réunions ou en siégeant sur l'exécutif ou sur des comités permanents (éducation/recherche)

*MEMBRE HONORAIRE* – Comprend les personnes à qui la Région, suite à la recommandions des membres du comité exécutif, octroie le statut de Membre honoraire vie en reconnaissance de leur service distingué et leur aide précieuse à la Région. Les Membres à

Les personnes éligibles à être membre honoraire sont :

- Personnel non infirmier qui ont contribué au système de santé de la Région
- Personnel infirmier qui est leader dans la Région mais sans être membre d'une école de science infirmière
- Administrateur universitaire qui a soutenu les programmes de formation en science infirmière
- Politiciens or défenseurs pour le système de santé ou la formation infirmière dans la Région
- Membre de l'ACÉSIRA qui est décédé

## Procédure pour la nomination pour les titres de MEMBRE À VIE OU MEMBRE HONORAIRE:

- La nomination doit être soumise par deux membres du comité exécutif à la présidente
- La candidate ou le candidat ne peut pas se nominer elle-même ou lui-même
- Un membre élu ayant un mandate actif ne peut pas être nominé
- La sélection des membres à vie et des membres honoraires se fait par un comité ad hoc formé d'au moins deux membres du comité exécutif.
- Les personnes faisant la nomination doivent soumettre l'information suivante à propos de la personne nominée au plus tard le 30 avril de chaque année:
  - Formulaire de nomination (qui se retrouve sur le site web de l'ACÉSIRA)
  - CV
  - Activités associées à l'ACÉSIRA
  - Un énoncé spécifique, pas plus qu'une page dactylographiée, démontrant comment la personne nominée répond aux critères
- Les membres du comité ad hoc vont réviser les soumissions et feront leurs recommandations à l'Exécutif.
- Lors de l'approbation de l'Exécutif, les personnes acceptées pour être des membres à vie ou des membres honoraires seront invite à la prochaine assemblée générale annuelle (AGA) et les coûts pour s'inscrire à la conférence rattachée à l'AGA seront couverts.
- La remise du certificat de membre à vie ou membre honoraire se fera lors de l'AGA. Si la personne bénéficiaire ne peut pas être présente à l'AGA, le certificat la sera acheminé.

Approbation lors de la réunion du comité exécutif en juin 2013, modification à la réunion d'octobre 2013.